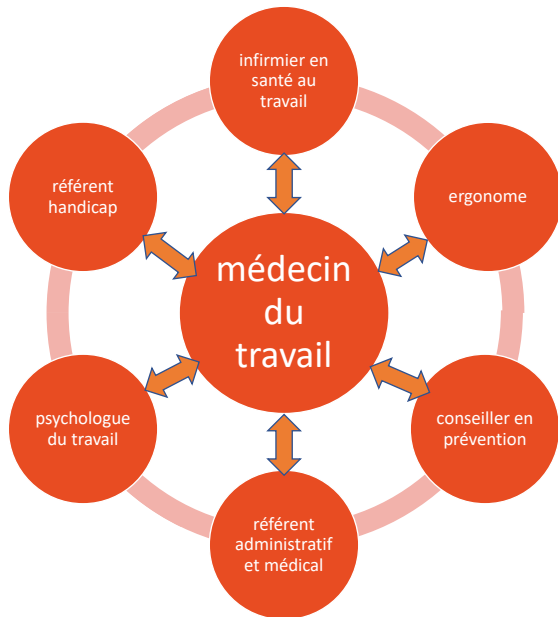


■ Une équipe pluridisciplinaire pour agir aux côtés des collectivités

Les missions du service prévention et santé au travail sont assurées par une équipe pluridisciplinaire qui réunit les compétences mobilisables à la préservation de la santé des agents : médecin du travail, infirmier en santé au travail, ergonome, conseiller en prévention, psychologue du travail, référent administratif et médical...

L'équipe pluridisciplinaire permet une prise en charge globale de la prévention par la complémentarité des compétences médicales et techniques de ses membres. Elle agit dans l'intérêt des employeurs et des agents.

Le médecin du travail est placé au cœur du dispositif pluridisciplinaire, il assure l'animation et la coordination de l'équipe ; il est le conseiller et le référent de l'employeur.



Le CDG33, c'est aussi :

- La Gestion et instances statutaires
- Les Contrats groupe / Retraites
- Les Instances médicales
- L'Expertise statutaire



Une porte d'entrée unique pour la prévention et la santé au travail :

☎ 05 56 11 94 31
@ spst@cdg33.fr



www.cdg33.fr

Retrouvez tous les documents à télécharger sur le site du CDG33.



Suivez-nous sur
LinkedIn

Le CDG33 est présent sur le réseau professionnel LinkedIn afin de vous présenter ses missions et de vous tenir informés de ses principaux événements.



Le service prévention et santé au travail

Une offre de service proposant une approche globale de la santé et de la prévention des risques professionnels pour répondre aux obligations légales des collectivités et pour une meilleure qualité de vie au travail

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale est le partenaire privilégié des collectivités pour la prévention et la santé au travail et conforte son expertise dans ce domaine. Il est en mesure d'apporter des réponses adaptées aux besoins de chaque collectivité :

- Par une connaissance approfondie des acteurs et des métiers des collectivités territoriales
- Grâce à une équipe d'intervenants spécialisés
- Avec des réponses sur mesure en fonction de la réglementation en vigueur et du contexte de la collectivité
- Pour des démarches participatives avec les acteurs de terrain, les élus et les agents
- Avec des tarifs compétitifs pour des services étendus
- En assurant la prise en charge de la situation de l'agent dans sa globalité avec l'ensemble des services experts du Centre de Gestion

■ Une offre de service pour répondre aux obligations légales et actualisées des collectivités

- Selon l'article L 812-3 du Code Général de la Fonction publique, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive. Elles peuvent adhérer au service créé par le centre de gestion selon les modalités mentionnées à l'article L.452-47 ;
- Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité (décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié) ;
- Une organisation de la prévention doit être mise en place dans chaque collectivité avec a minima la désignation d'un assistant de prévention et d'un agent chargé de la fonction d'inspection (décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié) .

■ Une offre de service pour répondre aux besoins des collectivités avec :

- Un socle de prestations de base pour les collectivités affiliées ;
- Un socle de prestations étendu pour les collectivités dont l'effectif est inférieur ou égal à 10 agents ;
- L'accès à des prestations complémentaires pour renforcer la prévention dans les collectivités et répondre à des problématiques spécifiques.

■ Une tarification adaptée

L'offre de service est proposée sur la base d'une tarification forfaitaire annuelle par agent, tous statuts confondus.

En complément, des prestations à la journée ou à la demi-journée sont proposées par le Centre de Gestion, pour accompagner les collectivités dans des projets plus spécifiques.

Tableau des prestations et tarifs applicables au 1er janvier 2023				
Prestations	Collectivités et établissements affiliés jusqu'à 10 agents	Collectivités et établissements affiliés de 11 agents et plus	Collectivités et établissements non affiliés	Autres établissements publics
Surveillance médicale	X	X	X	X
Visites d'information et de prévention agents saisonniers	Forfait individuel agent			
Action en milieu de travail (1/3 temps) par un médecin ou une infirmière	X	X	X	X
Fiches de risques professionnels, rapport annuel d'activité du médecin	X	X	X	X
Etudes de poste	X	X	X	X
Etudes ergonomiques	X	Prestation complémentaire		
Sensibilisation aux risques professionnels	X	X	Prestation complémentaire	
Conseil en prévention et santé au travail	X	X	X	X
Animation de réseaux Prévention et Santé au Travail	X	X	X	X
Accompagnement de projets en prévention et santé au travail	X	Prestation complémentaire		
Accompagnement au DUEvRP	X	Prestation complémentaire		
Diagnostic des RPS et accompagnement au plan d'action	X	Prestation complémentaire		
Participation d'un membre de l'équipe pluridisciplinaire au CST ou Formations Spécialisées	X	Inclus CST placé auprès du CDG	Prestation complémentaire	
Gestion des situations individuelles ou collectives suite à une agression ou à un événement traumatique	X	X	Prestation complémentaire	
Accompagnement individuel d'agents en souffrance au travail (3 séances 1h)	X	X	Prestation complémentaire	

Tarifs :

- 65 € par agent pour les collectivités affiliées,
- 97 € par agent pour les collectivités non affiliées,
- 112 € par agent pour les autres organismes publics

Prestations complémentaires sur devis

- 380 € pour une demi-journée d'intervention
- 600 € pour une journée d'intervention